Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHARTEM : une nouvelle structure pour aider les jeunes en difficulté à construire leur avenir

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret demandant un crédit d'étude de 980'000 francs pour la création d'une nouvelle structure d'intégration professionnelle dénommée CHARTEM (Centre Horizon Activités et de Relais - Transition Ecole - Métiers). Cette structure serait destinée à une centaine de jeunes en difficulté d'ordre psychosocial et sans solution de formation.

CHARTEM est né d'une réflexion sur le devenir de ces jeunes (15-18 ans). Comment les accompagner dans leurs démarches et leurs recherches, comment les aider à comprendre et à élaborer un projet personnel? Comment préparer l'adolescent à entrer dans la vie active?

C'est dans une telle optique de responsabilisation que le Service de protection de la jeunesse en relation avec le COFOP (Centre d'Orientation et de Formation Professionnelles "Les Prés de Valmont") a mis sur pied, en 1997, un module expérimental "Bâtiment-artisanat". Cette première expérience était destinée aux jeunes adolescents principalement intéressés par les professions du bâtiment et de l'artisanat. Un bilan de cette expérience, effectué par l'Université de Lausanne, a fait ressortir la valeur du concept d'une telle structure. C'est sur la base de ce bilan qu'un deuxième module de formation a vu le jour en 2001. Il s'agit de l'unité " Services ". Il regroupe les métiers des secteurs de la coiffure, de la couture, de la vente et du bureau.

CHARTEM poursuit 3 objectifs principaux : l'orientation, la formation scolaire et pratique et l'insertion.

Cette nouvelle structure pédagogique permet aux jeunes qui la fréquentent d'intégrer les outils nécessaires à satisfaire leur admission en formation professionnelle dans une

relation d'encadrant-stagiaire qu'on peut qualifier de tutorat. Le recours ponctuel à des intervenants extérieurs assure le lien avec la formation professionnelle et le monde de l'économie.

Considérant la pertinence de ce projet, le Conseil d'Etat a mandaté les services concernés (Service de protection de la jeunesse, Service de la formation professionnelle, Service des bâtiments) pour organiser un concours d'architecture en vue de créer une structure capable d'intégrer une centaine de jeunes en difficulté. Le projet retenu, s'il se réalise, permettra à ces jeunes de s'initier aux pratiques professionnelles dans l'une des quatre unités suivantes :

Bâtiment-artisanat : Bois,électricité, métal, peinture

Services : Bureau, vente, coiffure, couture

Restauration : Hôtellerie, restauration, décoration, nature

Industrie : Mécanique, dessin, automobile, microtechnique.

Le crédit d'étude demandé permettra d'établir le dossier du projet définitif et devis détaillé sur soumission d'entreprises en vue de la demande du crédit d'ouvrage au Grand Conseil, probablement en août 2002.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 2001

DFJ : M. Jean Vallet, chef du Service de protection de la jeunesse, 021/ 316 53 00 DINF: M. Michel Rosazza, architecte, Service des bâtiments, 021/ 316 73 16

Chartem